

**GARDEZ L'ŒIL OUVERT** pour la sécurité de votre quartier!

**Votre rôle de témoin est important!** Demeurez vigilant et signalez toutes situations inhabituelles à la police.

- Des personnes rôdent ou flânent dans votre quartier? Un véhicule a subi des dommages? Des inconnus tentent d'ouvrir un véhicule d'une manière peu orthodoxe?

**N'hésitez pas à signaler la situation à votre service de police local en composant le 9-1-1.**

Vous préférez dénoncer la situation sous le couvert de l'anonymat?

**Contactez Échec au crime en composant le 1 800 711-1800.**



Pour d'autres conseils, visitez la page Prévention du site Internet de la Sûreté du Québec.



[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

**GARDEZ L'ŒIL OUVERT!**



SQ-3493

**Pour prévenir les vols**



**POUR PRÉVENIR** les vols de véhicules ou dans les véhicules, la Sûreté du Québec vous propose une combinaison de plusieurs conseils visant à ralentir et dissuader les voleurs.

 **Verrouillez** toujours les portières; fermez les fenêtres et le toit ouvrant dès que vous quittez votre véhicule.

 **Stationnez** votre véhicule dans un endroit éclairé et achalandé.

 **Rangez** vos clés loin des portes et des fenêtres, préférablement dans un boîtier, une pochette ou un étui qui bloque les ondes.

 **Inspectez** votre véhicule régulièrement : certains criminels installent des dispositifs de traçage dans les calandres ou les pare-chocs.

 **Munissez-vous** de dispositifs de protection, notamment une barre antivol, un système de barrage de roues, un système de repérage ou antivol, une caméra de surveillance, etc.

De plus, afin de limiter spécifiquement les risques de vol dans les véhicules, **LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONSEILLE** également :

- de ne laisser aucun **objet de valeur** ou **appareil électronique** à la vue dans le véhicule;
- d'éviter de laisser des documents sur lesquels figurent vos **renseignements personnels**.



### Victime d'un vol?

Communiquez d'abord avec **votre service de police local** en composant le 9-1-1.

**Vous devrez fournir aux policiers toute information pertinente concernant votre véhicule, dont :**

- la marque, le modèle, l'année et la couleur;
- le numéro d'immatriculation et le numéro de série;
- les autres particularités du véhicule;
- l'endroit où le véhicule était stationné;
- les objets de valeur se trouvant à l'intérieur du véhicule;
- les coordonnées de votre assurance automobile.

Par la suite, vous devrez contacter votre compagnie d'assurance et leur mentionner le **numéro d'événement** émis par le service de police.